

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. -- Six mois, 26 fr. -- Un an 50 francs. -- Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. -- Les Départements et l'Etranger, les frais de port en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. -- A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

LA GUERRE CIVILE EN FRANCE

Ce n'est pas une guerre à coups de fusil, mais pour n'être pas aussi violente, celle qui divise en ce moment la France n'existe pas moins. Dans leur aveuglement, nos gouvernements persistent à considérer les catholiques comme des ennemis et à exciter contre eux une minorité agressive, bruyante, d'autant plus audacieuse qu'elle se sent mieux défendue par l'autorité.

L'affaire de Vieux est un indice de cet état d'esprit et de ces excitations. Quel besoin avait-on de laisser l'école de filles de ce village, alors qu'on savait que le sentiment des habitants y était opposé ? Il n'y a pas là de question politique, ou, du moins, il ne s'agit pas y en avoir. C'est la religion qui est persécutée, non pour le plaisir. La déclaration de M. Ginnet, maire de cette commune, en est une preuve. Voici les propres termes de l'explication fournie par lui à l'un de nos confrères :

« Monsieur, je me vante d'avoir toujours été un grand républicain. Tout le conseil municipal, composé de douze membres, est également républicain. Mais nous avons été habitués de notre enfance à avoir ici des écoles. Nos ancêtres nous ont transmis cette coutume de services rendus. Elles possèdent admirablement. Ensuite, notre commune est pauvre. Elle n'a ni médecin, ni pharmacien. Le curé Léonard, muni de l'autorisation nécessaire, soignait nos malades. Hier, le 15, un de nos confrères, le curé Euphrasie, plus spécialement chargé de l'instruction, est forcé de se mettre au lit. Je demande à l'inspecteur primaire de Langres une religieuse suppléante pour un mois. Il me l'accorde sans difficulté. En avril, la sœur Euphrasie meurt. Je me rends à Langres pour demander la main-levée de la suppléante. L'inspecteur me répond : « J'ai à placer deux jeunes filles sortant de l'école normale; je ne puis mettre des sœurs au poste qu'elles attendent. La loi, d'ailleurs, dit que « les institutrices religieuses doivent être, après décès, remplacées par des laïques. » Je fais observer à M. l'inspecteur que notre commune ne trouve dans un cas particulier. Nos sœurs sont installées dans un local qui leur appartient; elles coûtent bien moins cher que des laïques. « Propriété qui leur a été léguée, mais que nos administrateurs, rapporte 1.650 fr. par an. Toutes les sœurs ensemble se contentent de 300 fr. La commune bénéficie ainsi annuellement de 1.350 fr. de plus que grand nombre, puisqu'elle est endettée. L'inspecteur me répond encore que ce n'est pas son affaire, qu'il obtiendrait la main-levée de la suppléante. « A partir de ce jour, on m'adresse à la mairie de nombreux papiers dont l'un m'adjoint de recevoir une institutrice laïque. Je consulte le conseil municipal, qui vote le maintien des sœurs. Jeudi dernier, l'inspecteur primaire vient me prier de signer le procès-verbal d'installation. « Mon sésame fera ce qu'il voudra. » Et je donne ma démission de maire.

vous de miséricordes spirituelles et, autant qu'elle le pourrait, les corporelles. Pour fournir au logement et à l'entretien desdites institutrices, bonne et loyale et toute propriété, sera chargée de former ledit établissement d'instruction. Tous les biens immeubles situés sur le territoire de Vieux qui n'appartiennent pas à des particuliers, et dans lesquels se trouvent des biens immeubles, doivent être convertis en d'habitations saines.

Et c'est pour entrer en possession de ces immeubles destinés à l'enseignement religieux, que les gendarmes ont chargé des femmes ! Quel bénéfice le gouvernement a-t-il retiré de ce coup d'éclat ? Nous n'en voyons guère. Que se passera-t-il à Vieux ? Les affiliés de l'abbé Daubry se proposent de plaider en restitution d'héritage. S'ils gagnent leur procès, comme ils ne sont pas riches, ils gardent certainement pour eux la maison et les terres. En attendant, on va installer — si l'on peut réunir la somme nécessaire — une école libre à Vieux.

Les habitants sont terrifiés. Le lendemain de leur départ, les parents ont bien raison d'être inquiets. Il y avait une vingtaine d'écoliers à sa classe, c'est-à-dire la moitié du contingent habituel de l'école. Ces enfants appartiennent à des parents épouvantés qui s'imaginent qu'on les mettra en prison si leurs filles ne vont pas à l'école. On ne peut que difficilement, dans un grand village, se faire une idée de la frayeur qu'a lancée l'algèbre peut causer dans un village paisible. Parlant de la conduite odieuse des gendarmes, un des habitants disait à notre confrère : « Vous n'avez pas vu à Paris ? On s'imaginait être revenu au temps de la révolution. Et, malgré cette exagération très compréhensible, ce brave gens ont bien raison d'être inquiets. Ils vont connaître les petites raucunes et les basses vengeances des tyrannaux de village, les dénégations des ambitieux, les haïnes des jaloux et des envieux. La commune va être divisée en deux camps : ceux qui approuveront les gendarmes et ceux qui regretteront les sœurs. M. Constant veut se faire pardonner par ses amis de la gauche l'imprudence qu'il a commise au banquet de Périgueux, en parlant d'une république ouverte et se traïssant. Pour gagner les suffrages de quelques radicaux, il ramène les liaisons entre la religion et la sœur guerre civile qui divise la France. Nous sommes loin des promesses hypocrites d'apaisement. On a levé le masque.

UN EMPRUNT Paris, 18 juin. — La commission du budget s'est occupée aujourd'hui de nouveau de la question de l'emprunt en vue de la détermination du type et des rentes à émettre. Le projet d'emprunt du gouvernement fait l'objet d'un projet distinct du budget lui-même. Il a pour but de convertir en rentes du type 3 0/0 à perpétuité les 700 millions d'obligations sexennaires déjà émises et de l'emprunt est prévu dans le budget de l'exercice courant pour le service du budget extraordinaire de la guerre.

LA SITUATION AUX COLONIES Paris, 19 juin. — A propos des nouvelles données par un journal au sujet des affaires de Dahomey et des autres colonies, une agence officielle publie les renseignements suivants : Un journal donne de nouvelles tout à fait inexactes sur les événements du Dahomey, du Sénégal, du Soudan et du Tonkin. Au Dahomey, depuis le victorieux combat livré au nord de Porto-Novo par le lieutenant-colonel Ternon, les troupes françaises ont repris possession de la capitale, ont vaincu les esclaves faits prisonniers dans la région des Fgbas.

LE SIXIÈME CORPS M. Jules Rocher publie dans le Figaro un article dont voici le passage principal : Ce n'est pas une insinuation que nous allons commettre, l'indiscrétion serait — s'il y en avait — de publier tous les ans la répartition et l'emploi officiel des troupes de l'armée française. Nous ne pouvons donc rectifier, pièces en main, un erreur générale.

DECLARATION D'EYRAUD Eyraud a été correspondant du Libéral de Madrid, il récite du crime de la rue Tronson-Ducoudray. Nous en détachons le passage suivant : Eyraud raconte sa vie. Enfant, il ne travaillait pas, il ne jouait qu'aux prix de gymnastique. Le fort, c'était son rêve. Soldat, il fit la campagne du Mexique et fut protégé par un parent de Bazaine, sous le nom de reconnaissance en lui enleva sa fiancée. Eyraud, qui était sergent, réduits les suites que pouvait avoir ce mariage et d'ailleurs; il ne fut pas de l'expédition de Mexico en 1867. Pendant la guerre, le siège, il était garde national. Après la guerre, commença la lutte pour la vie. Eyraud se maria, mais il ne trouva que la misère. Il se fit journaliste et écrivit des romans d'ailleurs ou tripotait au jeu sans succès.

NOUVELLES DU JOUR Paris, 18 juin. — La commission relative à la création d'un conseil supérieur du travail a adopté avec de légères modifications, la proposition de

CHAMBRE DES DEPUTES Séance du jeudi 19 juin 1890 Présidence de M. Floquet, président. La séance est ouverte à trois heures. M. le Président donne lecture de la Chambre une dépêche par laquelle M. Fallières, élu sénateur du Lot, donne sa démission de député de l'arrondissement de Nérac. La Chambre valide l'élection de M. Hervieu dans l'arrondissement d'Avallon (Yonne).

SENAT Séance du jeudi 19 juin 1890 Présidence de M. Le Royer, président. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à autoriser les ministres de la guerre et de la marine à conserver provisoirement, sous les drapeaux, dans les cas de circonstances paraissant l'exiger, les hommes convoqués pour une période d'instruction.

BOURSE DE PARIS du Jeudi 19 juin (par voie télégraphique et par fil spécial) Cours précéd. VALEURS Cours d'ouv. Cours de 2 h. Cours de clôt.

BOURSE DE LILLE du Jeudi 19 juin PAR FIL TELEPHONIQUE SPECIAL VALEURS COMPT. COURS PRECED.

DERNIERE HEURE (De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) L'opinion de M. Pasteur sur le choléra Paris, 19 juin. — Nous avons vu hier plusieurs notabilités scientifiques par lesquelles M. Pasteur qui nous ont fait connaître les précautions à prendre pour prévenir l'épidémie. Nous les résumons ainsi : Comme cela a été fait, il faut s'abstenir d'abus de toute sorte. Certains fruits trop mûrs et certaines crudités sont dangereux. Le camphre est un bon préservatif, mais il faut surtout observer dans les appartements une propreté rigoureuse.

teintes du choléra sont des personnes qui viennent de rentrer de l'étranger. Paris, 19 juin. — L'épidémie devrait franchement dans ces dernières vingt-quatre heures on a seulement compté cinq décès à Puebla et aucun cas nouveau. Depuis le commencement de l'épidémie à Monticheiro, on a constaté douze cas dont huit provenaient de Puebla. Aujourd'hui il ne reste plus que deux malades.

CHAMBRE DES DEPUTES Séance du jeudi 19 juin 1890 Présidence de M. Floquet, président. La séance est ouverte à trois heures. M. le Président donne lecture de la Chambre une dépêche par laquelle M. Fallières, élu sénateur du Lot, donne sa démission de député de l'arrondissement de Nérac. La Chambre valide l'élection de M. Hervieu dans l'arrondissement d'Avallon (Yonne).

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT du 19 juin 1890 Cours précéd. VALEURS Cours du jour

CHARBONNAGES ACTIONS Cours complètes

Le choléra en Espagne Madrid, 19 juin. — Le docteur Ferran, dont les inoculations anticholériques firent tant de bruit lors de la dernière épidémie de choléra, a déclaré, ainsi que l'avait fait le docteur Barnal, qu'il avait trouvé le bacille de Koch dans les déjections de certains malades. Le docteur Barnal a déposé hier son rapport officiel. Il déclare dans ce rapport, que toutes les déjections qui ont été analysées contiennent les microbes caractéristiques du choléra.

Compot contre le Czar Vienne, 19 juin. — Suivant des informations adressées par Saint-Petersbourg, le départ précipité de la cour russe du palais de Gatchina a été provoqué par les vœux d'un certain Rapport, affilié des nihilistes. Arrêté, il y a environ un mois à Ungheuy, station frontière de la ligne Kichinof-Jassy, est individu à la tête des vœux de la cour russe. Quant au discours de M. Combes, il y a beaucoup à y prendre, mais aussi il y a des choses à laisser M. Combes a tort de considérer l'enseignement purement littéraire comme opposé aux principes utilitaires qu'il préconise.

COUR D'APPEL DE DOUAI Peignage Morel Douai, 19 juin. — Dans l'affaire du peignage Morel, l'avocat-général M. de Savignon, estime qu'une société a existé entre M. Morel père et ses enfants ; conclut à la confirmation de l'arrêt de Lille et en faveur de MM. Henry Caulliez, Henry Wattinne et C et V Vandepulle fils. LES MARCHÉS A TERME BULLETIN DU JOUR ROUBAIX-TOURCOING. — Les cours baissent de nouveau d'environ cinq centimes sur presque tous les mois et le marché est calme. On a enregistré 115,000 kil. comme suit : Buenos-Ayres type 1 : sur juin 5,000 k. à 5.45 ; sur septembre 10,000 k. à 5.32 1/2 ; 10,000 à 5.30.